



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 7 mai 2024

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1571-20240508

2024

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 7 MAI 2024	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

Séance du mardi 7 mai 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (Ordre de l'Assemblée le 2 mai 2024)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Allaire (Maskinongé)
- M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Bélanger (Orford)
- M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
- M. Montigny (René-Lévesque)
- M. Sainte-Croix (Gaspé) en remplacement de M^{me} Abou-Khalil (Fabre)

Autre participant :

- M. Jean-Michel Ross, négociateur en chef adjoint, Bureau de la négociation gouvernementale, Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 27, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Ross de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Simard (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 15 h 51, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Jean-François Simard

ML/cv

Québec, le 7 mai 2024